



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN - SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2013 -

SOMMAIRE

N° 1 –	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 MARS 2013	3
N° 2 –	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BUDGET FORET	3
N° 3 –	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012- BUDGET PRINCIPAL.....	4
N° 4 –	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 – BUDGET FORET	4
N° 5-	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 – BUDGET PRINCIPAL	4
N° 6 –	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 – BUDGET FORET	5
N° 7 –	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 – BUDGET PRINCIPAL	6
N° 8 –	FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE	6
N° 9 –	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET FORET	6
N° 10 -	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL	7
N° 11 –	DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES	7
	POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS	8
	INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES	10

LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
Mme	Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M.	Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M.	Patrick	MARBACH	Conseiller Municipal
M.	Richard	LOCATELLI	Conseiller Municipal
M.	Daniel	WYSS	Conseiller Municipal
M.	Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
Mme	Jacqueline	GERUM	Conseillère Municipale
M.	Joël	ARNOLD	Conseiller Municipal
Mme	Gabrielle	DREYER	Conseillère Municipale

Etait absent excusé :

Monsieur Jean-Denis HANS

Etait absent excusé avec pouvoir de vote :

Monsieur Lucien DIERSTEIN a donné procuration à Monsieur Daniel WYSS

Assistaient également à la séance : Mme Pierrette BALDENWECK, Trésorière Municipale, et Mme Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de M. le Maire, en vertu de l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'an deux mil treize le vingt-huit mars, à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Monsieur Francis ALLONAS, Maire salue les conseillers municipaux et particulièrement Madame Pierrette BALDENWECK, Trésorière à SAINT-AMARIN, Madame Raymonde WEISS, agent d'accueil à la mairie, et Monsieur Lionel MULLER, correspondant de presse, ainsi que les personnes présentes dans la salle.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Armand WEISS se propose, le Conseil Municipal accepte et le désigne comme secrétaire de la présente séance.

En avant-propos, Monsieur le Maire adresse ses remerciements à tous les membres de son équipe, pour l'implication dont ils font preuve dans la gestion des affaires communales, il remercie aussi Madame BALDENWECK, Trésorière, dont les conseils sont fort appréciés concernant l'exécution budgétaire, et Madame PERRIN, DGS, pour la préparation du budget.

Il dresse ensuite la rétrospective des réalisations financières sur l'exercice 2012 : il précise que tous les programmes de travaux n'ont pas pu être finalisés : notamment, la consolidation du rocher du Vontay, pour tenir compte d'une attribution de subvention subordonnée au non-commencement des travaux. Ces travaux sont actuellement en cours de réalisation.

Il fait observer que la crise oblige les communes à la plus grande rigueur financière, avec, en substance, des conditions plus restrictives dans l'octroi de subventions, et en parallèle, la baisse des dotations de l'Etat.

Monsieur LOCATELLI confirme que la crise est un frein aux investissements.

Madame BALDENWECK déclare qu'elle a en effet constaté davantage de réalisations par les communes en régie, c'est-à-dire avec leurs moyens propres en matériel et en personnel.

Néanmoins, l'endettement de la commune s'amointrit, ce qui permet d'entrevoir les perspectives d'investissements futurs avec une certaine sérénité, d'autant qu'il n'est pas prévu de réaliser d'emprunt pour financer les projets en 2013.

Il en ressort un bilan plutôt positif pour l'année 2012 avec un résultat global excédentaire.

Monsieur le Maire présente pour l'année 2013, les principaux projets, déjà débattus en commission des finances.

Il ouvre ensuite la séance avec les différents points à l'ordre du jour :

N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 MARS 2013 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler avant de passer au vote du procès-verbal de la séance du 07 mars 2013, dont copie conforme a été transmise à tous les conseillers.

Le compte rendu n'appelant pas d'observation particulière, est approuvé à l'unanimité.

N° 2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET FORET :

Sous la présidence de Mme Eliane WYSS, Adjointe au Maire, qui, en premier lieu, exprime le sérieux et la transparence qui caractérisent la gestion tenue par le Maire dans l'exécution du budget, le compte administratif est soumis au vote de l'assemblée :

Le Conseil Municipal, le Maire s'étant absenté lors du vote,

APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif du budget forêt de l'exercice 2012 qui a été arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Dépenses	198 365 €	158 496.22 €
Recettes	198 365 €	200 202.53 €
Excédent		41 706.31€

Section d'Investissement

-	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Dépenses	14 773 €	6 063.61 €
Recettes	19 293 €	18 475.16 €
Excédent		12 411.55 €
Résultat Global		+ 54 117.86 €

N° 3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET PRINCIPAL :

Sous la présidence de Mme Eliane WYSS, Adjointe au Maire,
Le Conseil Municipal, le Maire s'étant absenté lors du vote,
APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif du budget Principal de l'exercice 2012 qui a été arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Dépenses	1 140 186.00 €	828 156.47 €
Recettes	1 140 186.00 €	1 219 449.40 €
Excédent		391 292.93 €

Section d'Investissement

-	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Dépenses	479 753.00 €	270 564.31 €
Recettes	479 753.00 €	120 026.18 €
Déficit		150 538.13 €
Résultat Global		+ 240 754.80 €

N°4 -APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012- BUDGET FORET :

Le Conseil Municipal ;
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 5 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°6- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 BUDGET FORET :

Compte tenu des résultats excédentaires des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2012 au Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- **d'affecter** 22 336.45 € sur l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2013 au financement de la section d'investissement,
- et **de reporter** le solde restant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2013 (excédent de fonctionnement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à 19 369.86 €.

N° 7- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 - BUDGET PRINCIPAL :

Compte tenu des résultats excédentaires des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2012 au Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- **d'affecter** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2013 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement, soit à hauteur d'un montant de **150 538.13 €**,
- et **de reporter** le solde restant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2013 (excédent de fonctionnement reporté) à hauteur du montant restant s'élevant à **240 754.80 €**.

N° 8 - FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE :

Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation de la fiscalité pour l'exercice 2013, une variation de 1.5 % ayant été votée en 2012 sur les taux sur les Taxes du Foncier Bâti et de l'Habitation.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la Commission des Finances, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux et

- **fixe** la fiscalité locale directe pour l'exercice 2013 comme suit :

TAXE	Bases – en euros	Taux 2012	Taux 2013	Variation Des taux	Produit – en euros
<i>Taxe d'habitation</i>	1 168 000	11,82 %	11.82 %	0 %	138 058
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	1 087 000	16.13 %	16.13 %	0 %	175 333
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	49 500	129,60 %	129.60 %	0	64 152
TOTAL	2 304 500				377 543

N° 9 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF FORET 2013 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif concernant le Budget Forêt pour l'exercice 2013 qui a été arrêté comme suit :

Section de **Fonctionnement**

Dépenses	191 186 €
Recettes	191 186 €

Section d' **Investissement**

Dépenses	35 000 €
Recettes	35 000 €

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le budget présenté.

N° 10 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2013 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif concernant le Budget Principal pour l'exercice 2013 qui a été arrêté comme suit :

Section de **Fonctionnement**

Dépenses	1 198 509 €
Recettes	1 198 509 €

Section d' **Investissement**

Dépenses	720 888.13 €
Recettes	720 888.13 €

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le budget présenté.

N° 11 – DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES :

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Ballons des Vosges réuni le 19 novembre 2012 a modifié les statuts du Syndicat Mixte du Parc pour que chaque collectivité adhérente au syndicat mixte du Parc puisse désigner un suppléant qui pourra remplacer l' élu titulaire délégué au Parc en cas d'empêchement de ce dernier. Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Désigne Madame Eliane WYSS, en tant que suppléante de la déléguée titulaire, qui est Madame Jacqueline GERUM, pour siéger dans les instances du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

TRAVAUX EN COURS :

Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint au Maire chargé des travaux, fait le point sur les travaux réalisés récemment, ou en cours d'achèvement.

Monsieur le Maire informe que le programme de travaux relatif à l'aménagement d'un cheminement piétonnier à l'entrée du village sera reporté en 2014. En effet, après examen du dossier en présence de deux représentants de la Direction Départementale des Territoires, il s'est avéré qu'une étude pourrait être menée conjointement avec la commune de Fellingring, où un dossier d'aménagement de ce secteur limitrophe est

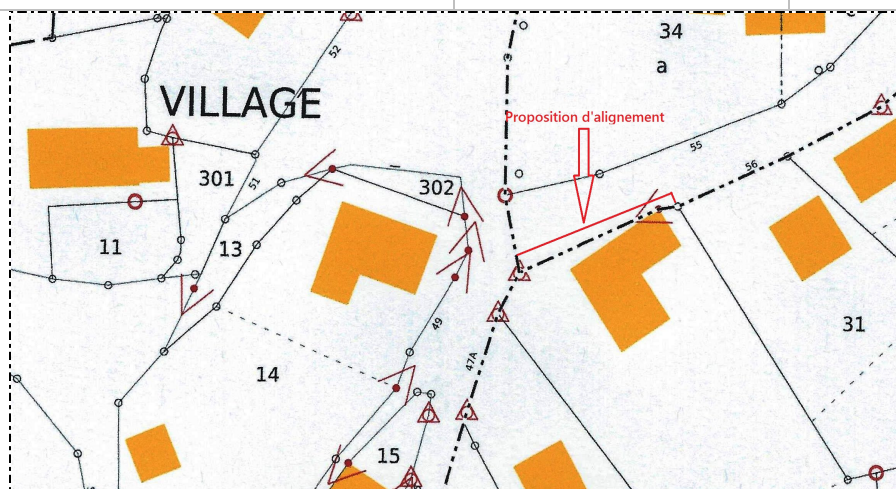
également à l'étude. Ainsi, un projet cohérent entre les deux communes pourrait être présenté.

Monsieur DELETTRE dresse ensuite le compte rendu de la dernière réunion de la commission des travaux qui s'est tenue le 14 mars dernier :

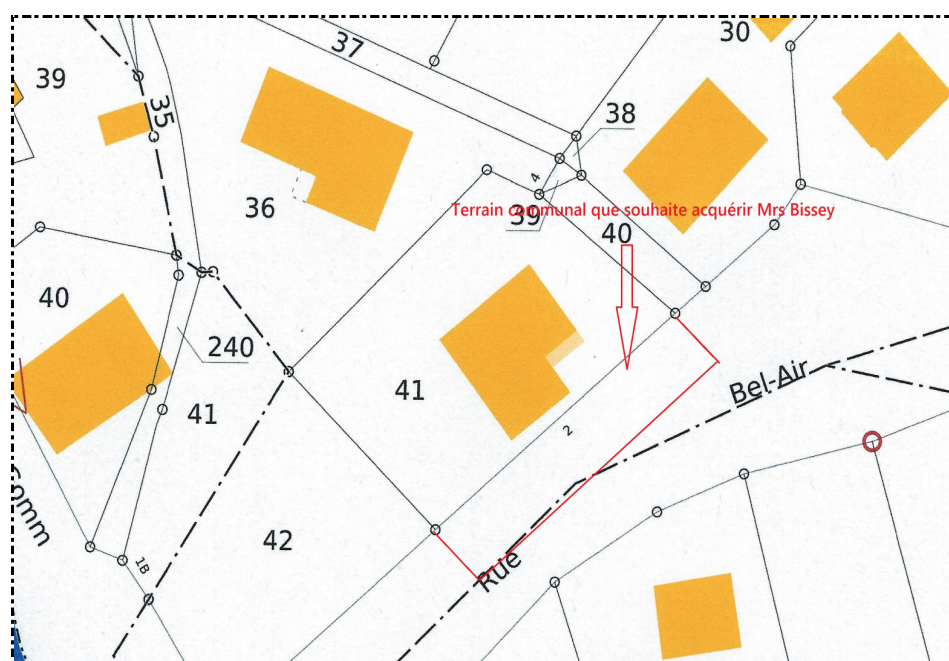
Commission des travaux du 14 Mars 2013

COMPTE RENDU

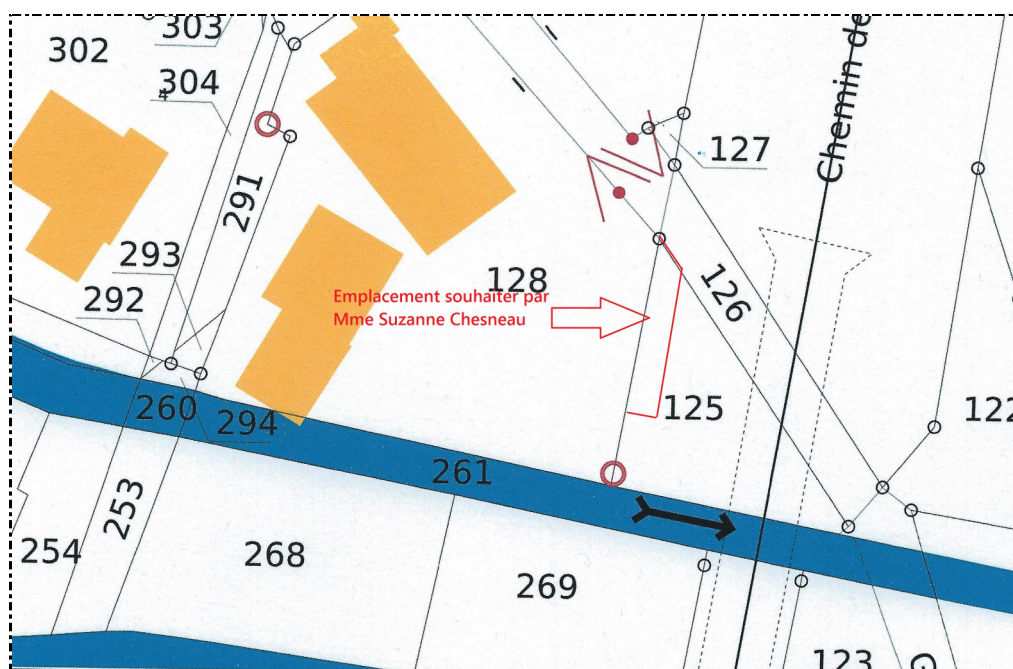
REUNION ORGANISEE PAR	Noël Delettre		
TYPE DE REUNION	Réunion sur le terrain		
ANIMATEUR	Noël Delettre		
SECRETAIRE	Noël Delettre		
PARTICIPANTS	Francis Allonas (Maire) Eliane Wyss (Adjointe) Armand Weiss (Adjoint) Jocelyne Perrin (DGS) Jacqueline Gerum (Conseillère municipale) Patrick Marbach (Conseiller municipal) Joël Arnold (Conseiller municipal) Didier Grunenwald (Conseiller municipal) Yves Walch (Technicien coopté) Raymond Zussy (Technicien coopté)		
ABSENT EXCUSÉ	Richard Locatelli (Conseiller municipal)		
POINT N°1	Demande d'achat de terrain par M. Yvan Rebert , 48 rue Durrenbach.		
M. Yvan Rebert souhaite acquérir une bande de terrain adjacente à sa propriété au 48 rue Durrenbach, pour aisance. Il se chargerait d'en assurer l'entretien. (Le propriétaire n'est pas présent)			
CONCLUSION	La commission, après avoir entendu les explications de M. le Maire et visualisé sur le terrain le bien-fondé de la demande, n'émet pas d'objection mais souhaite seulement qu'un seuil soit créé par le requérant pour canaliser l'eau de ruissellement vers le regard concomitant. Le prix de la transaction sera défini en conseil municipal. Les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge du demandeur.		
MESURES À PRENDRE	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER	
Passage en conseil municipal.	Francis Allonas	Avril 2013	



POINT N°2	Demande d'achat de terrain par M. Patrick Bissey, 2 rue Bel Air.		
M. Patrick Bissey souhaite devenir propriétaire d'une bande de terrain communal clos par ses soins, qu'il occupe déjà et aimerait y adjoindre la partie du talus qui le borde puisque ce terrain est désormais libre de servitude. (Le propriétaire est présent, accompagné de M. Jean-Marie Scherlen en qualité de témoin)			
CONCLUSION	La commission, après avoir entendu les explications de M. le Maire et visualisé sur le terrain le bien-fondé de la demande, n'émet pas d'objection mais souhaite seulement que le mur en enrochement qui soutient le talus soit compris dans la vente. Le prix de la transaction sera défini en conseil municipal. Les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge du demandeur.		
MESURES À PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Passage en conseil municipal.		Francis Allonas	Avril 2013



POINT N°3	Création d'un parking sur le domaine communal rue Gorth		
Mme Suzanne Chesneau souhaite réaliser à ses frais un agrandissement du parking actuel à proximité du pont de chemin de fer en réalisant un busage sur le fossé existant de manière à créer une surface utile pour permettre le stationnement de deux voitures en empiétant sur le domaine communal de 6m sur 4m			
CONCLUSION	La commission après avoir entendu les explications de M. le Maire et visualisé sur le terrain le bien-fondé de la demande, n'émet pas d'objection, sachant que l'ensemble du coût des travaux sera pris en charge par la requérante. Et comme cette réalisation permettra de désengorger la rue à certains moments, la commission salue l'initiative de Mme Chesneau.		
MESURE A PRENDRE		PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Aucune			



Divers :

- ✓ La commission s'est rendue à l'école pour visualiser l'avancement des travaux réalisés en régie par nos services techniques. Les murs ont été enduits, le carrelage au sol et mural est maintenant en place. Reste à implanter la « Kitchenette » et éclaircir les murs en y passant une couche de peinture lumineuse. Le radiateur sera déposé pour qu'il suive aussi une cure de jouvence.
- ✓ La commission examine la rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite qui dessert l'école maternelle et en souligne la qualité tant en réalisation qu'en matériaux utilisés. C'est un bel ouvrage.
- ✓ Le préau sera lui aussi rénové en régie par les services techniques, hormis le toit et les chevrons qui resteront en place. Les poteaux seront remplacés ainsi que les planches du garde-corps. Il est à noter que le bois utilisé provient de notre forêt.
- ✓ Les volets de la poste, surtout côté nord, sont en très mauvais état et l'un d'entre eux est proche du délabrement. Il sera à réparer mais il faudra envisager pour l'année prochaine de les remplacer.
- ✓ Il est aussi à noter que la plateforme à déchets verts du Vontay ne pourra plus accepter les gravats ainsi que les résidus de bois puisque la vidange est à la charge de la commune. Les demandes seront étudiées individuellement et pourront le cas échéant être dirigées selon la nature vers un dépôt annexe qui sera indiqué par les services de la Mairie.

Les débats sont clos à 19h30

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- En réponse à Madame Gabrielle DREYER, Madame Eliane WYSS précise que les « Ateliers Mémoire » lesquels sont organisés en partenariat avec la M.S.A, débiteront en septembre 2013 par une réunion de présentation, les séances proprement dites débiteront en octobre 2013.

- Monsieur le Maire informe que l'association ODR'ANIM prévoit des travaux sur sentiers les 13 et 27 avril, et que tous les volontaires seront les bienvenus.

Prochaines réunions :

Le prochain Conseil Municipal initialement programmé le jeudi 4 avril est reporté au jeudi 18 avril 2013 à 20 h 00

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22 h 15,

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers Municipaux :